Ministère
des
Affaires Etrangères.

Affaires Commerciales.

Paris, le 27 Janvier 1827

Monsieur Le Vicomte,

J'ai reçu les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. le 6. et le 20. de ce mois, au sujet de M. de Sodré, Consul du Brésil au Hâvre.

Je regrette que vous ne vous soyez pas cru autorisé à prescrire définitivement à M. de Sodré, de se borner désormais à viser le manifeste de nos navires et de restituer immédiatement à qui de Droit, les sommes qu'il a perçues, jusqu'à présent pour le visa des certificats d'origine: mais je ne vous en remercie pas moins, d'avoir adopté, la mesure subsidiaire et provisoire, que j'avais eu l'honneur de vous proposer par ma lettre du 5. de ce mois, et d'avoir amené M. de Sodré à ne plus viser, jusqu'à nouvel ordre de Rio-Janeïro, que le manifeste de nos bâtimens, à moins que le visa sur les certificats d'origine ne lui soit demandé par les expéditeurs eux mêmes.

Quant à <u>l'intimation</u> qui paraît avoir été faite à M. de Sodré par un huissier du Hâvre, la réclamation de ce Consul que vous

M. Le Vicomte de Pedra-Branca, Chargé d'affaires de S.M. l'Empereur du Brésil

avez jointe à votre lettre du 3. de ce mois, Monsieur le Vicomte, ne me fait connaitre ni la forme ni le sujet de cette intimation. mais j'ai demandé à M. Le Garde des Sceaux tous les renseignemens nécessaires à ce sujet, et vous pouvez être assuré que l'affaire sera examinée et suivie, avec toute l'attention qu'elle exige.

Agréez, Monsieur Le Vicomte, les assurances de la consideration très distinguée, avec laquelle, J'ai l'honneur d'être

Votre très humble &
très obéissant Serviteur.
Le Bon. de Damas

1827 – Juin

Le Baron de Damas